



COMMUNIQUE DE PRESSE :
21^{ème} Journée Mondiale contre la peine de mort

Abidjan (Côte d'Ivoire), le 10 octobre 2023,

L'ACAT Côte d'Ivoire et la FIACAT appellent le Gouvernement ivoirien à déposer l'instrument de ratification du Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort au Secrétaire général des Nations unies afin de parachever le processus d'adhésion à ce traité.

La Côte d'Ivoire est un pays traditionnellement abolitionniste. La peine de mort n'y a jamais été appliquée. Dans les différentes révisions constitutionnelles intervenues depuis 2000, elle a toujours réitéré sa volonté abolitionniste. Cela est clairement affirmé à l'article 3, alinéa 3 de l'actuelle Constitution : « **la peine de mort est abolie** ». Cette volonté abolitionniste est aujourd'hui affichée au niveau international à travers le vote à l'unanimité des deux chambres du Parlement ivoirien le 05 juin 2023, **du Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort (OP2-PIDCP)**.

Cependant, pour marquer **son engagement en l'abolition définitive et irréversible de la peine de mort à travers l'adhésion de l'OP2-PIDCP**, la Côte d'Ivoire doit encore déposer l'instrument de ratification auprès du Secrétaire général des Nations unies.

Ainsi, à l'occasion de la commémoration de cette **21^{ème} Journée mondiale contre la peine de mort**, la FIACAT et l'ACAT Côte d'Ivoire, reconnaissantes des efforts importants consentis par la Côte d'Ivoire dans l'abolition de la peine de mort, voudraient l'exhorter à :

- *déposer l'instrument de ratification de ce traité international interdisant la peine de mort auprès du Secrétaire général des Nations unies afin de parachever le processus d'adhésion dudit traité ;*
- *prendre sa place d'État champion de l'abolition de la peine de mort dans la campagne visant l'adoption par l'Union africaine du projet de Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples portant sur l'abolition de la peine de mort en Afrique.*

Contacts presse

ACAT Côte d'Ivoire : KOUADIO Koffi Paul, Président du Conseil d'Administration,
kouadiosaintpaul3@gmail.com ; 0778024337 - 0707352881

FIACAT : ANGAMAN Paul, Président, paulangaman@yahoo.fr, 0505092305